

Objet	Domaine d'application
Ce mode opératoire décrit le transport des échantillons, effectués dans les services de soins de l'Hôpital Intercommunal du Pays de Retz (HIPR), jusqu'au laboratoire de biologie médicale (LBM) du centre hospitalier de Saint-Nazaire.	Ce mode opératoire s'adresse à l'ensemble des professionnels préleveurs de l'HIPR, aux agents du service technique en charge du transport des prélèvements biologiques et au personnel du laboratoire présent au centre de tri du LBM du CH de Saint-Nazaire.

Référence(s)
<ul style="list-style-type: none"> - Norme NF EN ISO 15189 - SH REF 02 du COFRAC - Arrêté ADR (Accord européen relatif au transport des marchandises Dangereuses par la Route) - Instruction d'emballage de l'ADR, dite P650.

Matériel(s)	Document(s) associé(s)
<p>Les prélèvements sont transportés dans un triple emballage :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sacs étanches sécurisés pour transport des prélèvements biologiques : <ul style="list-style-type: none"> - Transparent pour les prélèvements quotidiens - Rouge pour les prélèvements urgents • Boite rigide en plastique avec intercalaire • Sacoche isotherme adaptée au volume à transporter <p><u>Pour les prélèvements sensibles à la température</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Pochette isotherme conservée au congélateur ou au freezer avant utilisation 	<p>Manuel de prélèvement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prélèvement en vue d'un examen biologique (LAB-PR-002) - Conservation et transport des échantillons biologiques (LAB-PR-001) <p>Documents spécifiques au laboratoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réception des prélèvements (LAB-PR-PRE-001) - Traçabilité de l'heure de dépôt des bilans au LBM par les coursiers (LAB-DE-PRE-011) - Grille d'évaluation du contenu du véhicule de transport (LAB-DE-PRE-005) <p>Documents spécifiques à l'HIPR44 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conduite à tenir en cas d'accident d'exposition au sang ou autre liquide biologique (PR-SEC-001) - Déroulement Matinées du chauffeur « Prélèvements biologiques/Pharmacie »

Processus

1. Déroulement de la tournée du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00

Les prélèvements, effectués par les professionnels infirmiers sont mis dans les sacs étanches sécurisés, dans le respect de la procédure, puis sont stockés dans la boite rigide en plastique et enfin dans la sacoche isotherme.

Les saches sont entreposées dans les salles de soins ou dans les lieux identifiés selon les sites. Les prélèvements sont effectués sur les différents sites, à partir de 07h00, en fonction de l'heure de départ des saches.

Un agent du service technique, assurant le transport des prélèvements, effectue le ramassage des saches vers :

- 08h30 : site de BOURGNEUF (les lundis, mercredis et vendredis)

- 08h40 : site de PORNIC CENTRE (tous les jours)
- 09h00 : site de PORNIC LA CHAUSSEE (tous les jours)
- 09h15 : site de SAINT PERE (tous les jours)
- 09H35 : site de PAIMBOEUF (tous les jours)
- 09H45 : à l'EPMS Le Littoral, à l'EHPAD Mer et Pins et à l'IME L'Estuaire de Saint Brévin (du lundi au vendredi)

Arrivée au CH de SAINT NAZAIRE vers 10 H00.

L'agent du service technique chargé des transports dépose les sachets de prélèvements dans la boîte dédiée sur la banque d'accueil du secrétariat du LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE et renseigne l'heure de dépôt sur la fiche : *Traçabilité de l'heure de dépôt des bilans au LBM par les coursiers (LAB-DE-PRE-011)*.

NB : Une horloge est accrochée au mur sur la droite de la banque d'accueil du LBM.

2. Prise en charge des prélèvements en dehors des horaires de transport établis

L'infirmier du service prévient le service technique du besoin. Si un agent du service technique est disponible, il récupère les prélèvements dans le lieu identifié selon le site, et l'achemine vers le LBM dans le respect des différentes procédures.

En cas d'indisponibilité du service technique, *l'infirmier appelle l'administrateur de garde, ou à défaut un membre de la Direction. C'est lui qui décidera, après évaluation de faire appel au prestataire « JUSSIEU SECOURS »* pour assurer le transport dans le respect des différentes procédures.

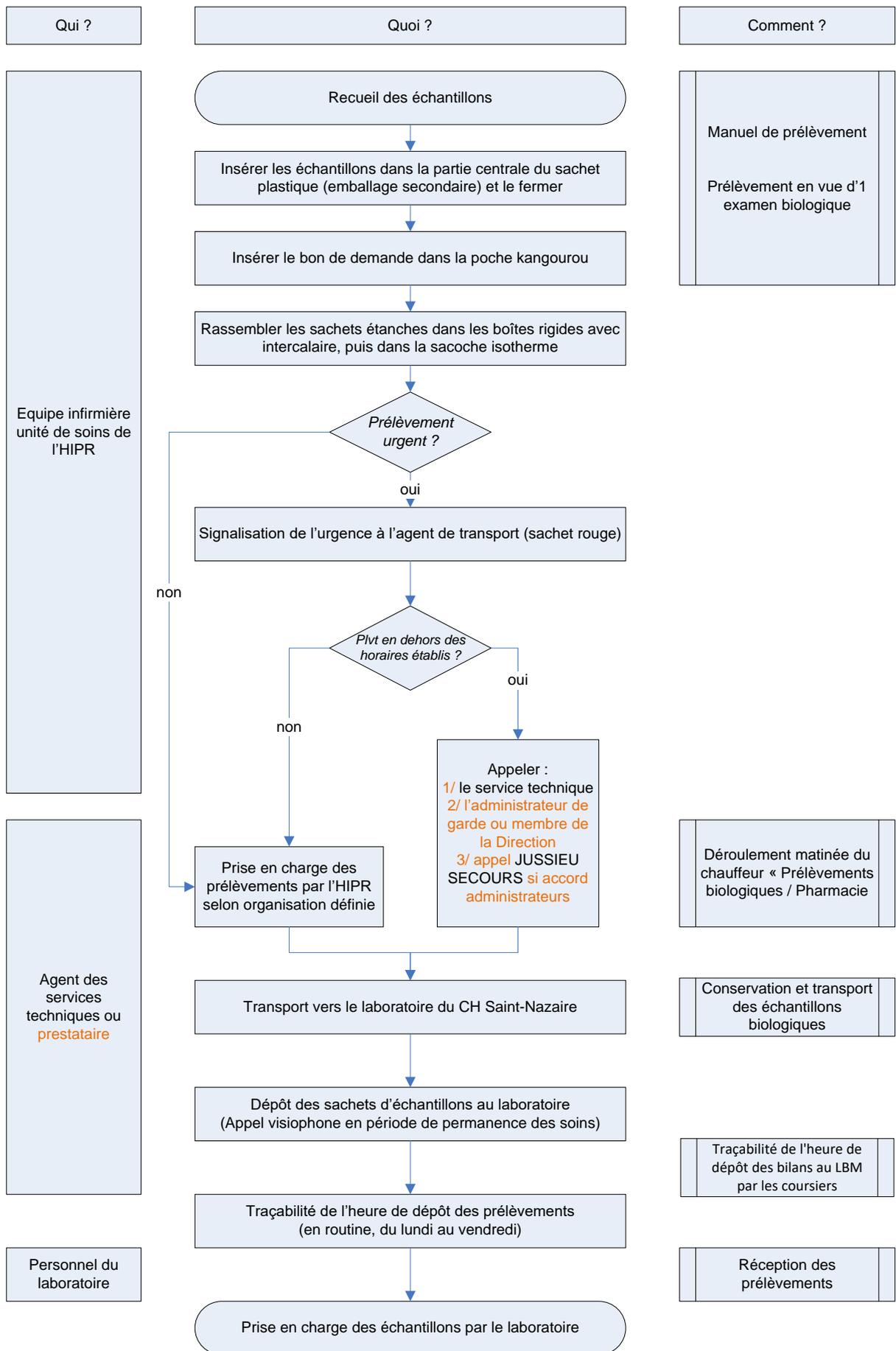
Au CHSN, pendant la période de permanence des soins (période en dehors des horaires d'ouverture du LBM au public), l'accès au laboratoire de biologie médicale et l'appel aux techniciens se font par le visiophone situé à l'extérieur du LBM, sur la gauche en arrivant par l'entrée URGENCES GYNECOLOGIQUES.

3. Caractéristiques du véhicule transporteur de l'HIPR

- Véhicule dédié
- Mention de transport de produits dangereux (catégorie B / moyennement infectieux) indiquée
- Véhicule muni d'un extincteur et de gilet fluorescent de sécurité
- Conducteur formé aux risques incendie
- Conducteur informé du transport de produits dangereux (la définition de produits dangereux et la conduite à tenir en cas d'accident ont été rappelées à tous les agents du service technique en 2017)
- Séparation conducteur / produits dangereux (mallette transportée dans le coffre du véhicule calée ou arrimée).

Un document « Conduite à tenir en cas d'accident d'exposition au sang ou autre liquide biologique » a été rédigé et diffusé au sein de l'HIPR44.

Le laboratoire évaluera régulièrement le contenu du véhicule de transport, au moyen de la grille d'évaluation (LAB-DE-PRE-005), et contrôlera les températures de transport à l'aide de boîtiers enregistreurs déposés dans la mallette.



	Nom - Fonction	Date	Visa
Rédacteur	I. JEUDY - responsable qualité du LBM	20/02/23	<i>Signé</i>
Vérificateur	Béatrice KERVADEC – Coordinatrice des soins HIPR	23/02/23	<i>Signé</i>
Approbateur	S. SACHOT-OLLIVIER – biologiste responsable du LBM	28/02/23	<i>Signé</i>
Approbation par la cellule qualité et risques pour mise en application le			17/03/23